

COMMUNIQUE DE PRESSE

Participation d'Annie GENEVARD, présidente de l'ANEM, au lancement du SÉGUR DE LA SANTÉ

Annie GENEVARD, députée du Doubs, présidente de l'Association nationale des élus de la montagne, prend acte avec satisfaction de la volonté du gouvernement d'associer les élus et leurs associations, dont l'ANEM, au lancement du SÉGUR DE LA SANTÉ qui doit construire l'avenir de l'hôpital et rénover l'organisation des soins. Cette concertation doit aboutir à des décisions en juillet prochain. La tâche est immense compte tenu des très grandes difficultés que la pandémie du Covid-19 a révélées.

L'ANEM rappelle que l'accès aux soins est un sujet prioritaire qui nécessite, compte tenu de l'évolution de la démographie médicale et des nouveaux modes d'exercice, des mesures d'accompagnement ou d'incitation spécifiques en montagne du fait de ses caractéristiques géophysiques. L'Association demande un service accessible de médecine générale en vingt minutes de trajet automobile, au maximum, d'urgence en trente minutes et, dans les territoires très enclavés, que le schéma régional d'organisation des soins intègre un système de transport sanitaire d'urgence, par voie aérienne. Elle demande une répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire national et une affectation des praticiens territoriaux de médecine générale, prioritairement dans les territoires de montagne sous-dotés.

L'ANEM rappelle la nécessité de maintenir un réseau hospitalier de proximité en montagne pour conserver certaines spécialités chirurgicales du fait d'une population multipliée par 5 ou 6 l'hiver et/ou l'été, d'activités sportives à risques, de l'exposition à des intempéries et à des catastrophes naturelles, tous ces éléments exigeant une limitation du temps de transport. Elle demande enfin la préservation la prise en charge des indemnités kilométriques de montagne pour les professionnels de santé qui ne sont pas installés en zone montagne.

L'ANEM prendra toute sa part à la concertation en faisant des propositions concrètes pour parvenir à l'efficacité des soins et à la prise en considération des soignants et des territoires.

Contact : Jérôme DIAWARA, tél. 01.45.22.17.58 / 06.11.11.66.61 - courriel : j.diawara@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis près de 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. Sa principale mission vise à pérenniser les principes de la loi montagne et à donner aux collectivités des moyens d'action renforcés pour défendre les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la montagne. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.